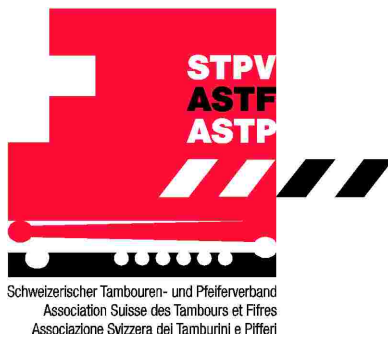




Règlement de Fête et de Concours de l'ASTF

TABLE DES MATIÈRES

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Art. 1 Champ d'application

Art. 2 Les Fêtes fédérales des Tambours et Fifres

Art. 3 Organisation

Art. 4 Compétences spéciales

II. ORGANISATION

Art. 5 Organes

1. Comité d'organisation local
2. Comité central de l'ASTF
3. Commissions musicales de l'ASTF
4. Commission de vérification des comptes de l'ASTF

Art. 6 Tâches du Comité central

Art. 7 Tâches du Comité d'organisation

- Tâches générales
- Tâches pour la direction des concours
- Comptes de la Fête, rapport et évaluation

Art. 8 Tâches des Commissions musicales

Art. 9 Direction des concours

Art. 10 Autres manifestations de la Fête

Art. 11 Relations publiques

III. CONCURRENTS

Art. 12 Conditions de participation générales

Art. 13 Catégories des concours

IV. CONDITIONS DE CONCOURS

Art. 14 Programme des concours

Art. 15 Cartes de Fête

Art. 16 Listes des compositions de l'ASTF

Art. 17 Jury

Art. 18 Notation / Taxation

Art. 19 Bonification pour les sections tambours

Art. 20 Couronnes

V. FINANCES ET COMPTABILITÉ

Art. 21 Finances

Art. 22 Comptabilité

VI. RÉVISION

Art. 23

VII. DISPOSITIONS FINALES

RÈGLEMENT DE FÊTE ET DE CONCOURS DE L'ASTF

L'Assemblée des délégués de l'ASTF décide en application de l'art. 13 lit. h) des statuts de l'ASTF:

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Art. 1 Champ d'application

¹Ce règlement de Fête et de concours s'applique aux Fêtes et aux concours fédéraux que l'Association Suisse des Tambours (ASTF) réalise.

²Le règlement de Fête sert de règlement cadre pour les concours des associations régionales de l'ASTF. Dans ce cadre les associations régionales sont libres d'ouvrir des catégories de concours supplémentaires selon leurs particularités culturelles régionales et/ou de renoncer aux catégories sans signification pour leur région.

³La définition des catégories de concours (art. 13), les conditions de concours (art. 16 et 17) ainsi que les notations/taxations (art. 18 et 19) ne pourront être changées d'aucune manière pour les concours régionaux. Les autres conditions de concours (art. 14 et 15) resteront applicables conformément à leur sens.

Art. 2 Les Fêtes fédérales des Tambours et Fifres

¹Les Fêtes fédérales de l'ASTF sont les "Fêtes fédérales et concours des Tambours et Fifres" (FFTF) et les "Fêtes fédérales et concours des Jeunes Tambours et Fifres" (FFJTF).

²Une Fête fédérale et concours des Tambours et Fifres aura lieu tous les quatre ans et durera en général trois à quatre jours.

³Une Fête fédérale et concours des Jeunes Tambours et Fifres aura lieu tous les quatre ans, la première fois en 2008, et durera en général deux à trois jours.

Art. 3 Organisation

¹L'Assemblée des délégués (AD) de l'ASTF chargera un ou plusieurs membres de l'association de l'organisation et la réalisation des FFTF et des FFJTF.

²Au cas où plusieurs membres de l'association sont chargés de la réalisation un contrat réglant l'attribution des tâches et la répartition d'un éventuel bénéfice sera conclu et porté à la connaissance du Comité central (CC) de l'ASTF.

³La ou les sociétés ou groupes mandatés pour la Fête nommeront un comité d'organisation (CO) qui organisera et réalisera la Fête en collaboration avec le CC et les Commissions musicales (CM; commission des tambours CT et commission des instruments à vent CF) ainsi qu'avec les autorités locales selon ce règlement.

Art. 4 Compétences spéciales

¹En cas d'exception, des dispositions dérogatoires de ce règlement pourront être décidées avec l'accord du CC et des CM.

²En cas de défaut d'une disposition ou d'une règle dans ce règlement, les décisions seront prises par le CO, le CC, les CM et la direction des concours (DC) dans le cadre de leurs tâches et compétences.

II. ORGANISATION

Art. 5 Organes

1. Comité d'organisation local

¹Le CO local sera dirigé par un comité et travaillera en commissions coopérant entre elles. Seront membres de ce comité le président ainsi que les chefs des CM de l'ASTF. Au sein du comité, les chefs des CM ou leurs remplaçants auront la fonction de responsables et de directeurs des concours.

²Le CO local orientera son travail aux cahiers des charges, aux rapports d'évaluations du jury et des organisateurs de Fêtes précédentes et poursuivront le cas échéant leur développement.

2. Comité central de l'ASTF

Le CC produira les cahiers des charges, les rapports d'évaluation et du jury des prédécesseurs aux organisateurs actuels de la Fête. Il approuvera le budget global de la Fête, les prix des cartes de Fête, les finances d'inscriptions aux concours, le concept de relations publiques, les contrats qui touchent directement les droits de l'ASTF (p.ex. droits d'auteurs, "merchandising") ainsi que les contrats avec les médias au moment jugé opportun par lui-même.

3. Commissions musicales de l'ASTF

¹Les CM sont responsables du déroulement régulier et correct des concours. Les chefs des CM mettront en place la DC.

²Dans toutes les matières qui concernent les parties musicales de la manifestation et le déroulement des concours, les instructions des CM lieront le CO.

4. Commission de vérification des comptes de l'ASTF

La commission de vérification des comptes de l'ASTF entreprendra la vérification des comptes de la Fête et en fera rapport à l'AD suivante.

Art. 6 Tâches du Comité central

Le CC remplira les tâches suivantes:

- a) Surveiller le travail du CO, le respect des statuts, de ce règlement ainsi que des cahiers des tâches;
- b) Approuver le budget;
- c) Adapter les cahiers des tâches et les remettre au CO;
- d) Surveiller le "merchandising" et la vente des enregistrements sonores et visuels;
- e) Etablir la liste des invités d'honneur de l'ASTF;
- f) Organiser la cérémonie des vétérans en collaboration avec l'association des vétérans de l'ASTF et le CO;
- g) Fixer le protocole de la cérémonie officielle de la Fête.

Art. 7 Tâches du comité d'organisation

¹Le CO remplira les tâches générales suivantes:

- a) Fixer la date de la Fête et des concours d'entente avec le CC;
- b) Etablir le programme général de la Fête selon les dispositions et avec l'accord du CC et des CM;
- c) Etablir le budget général et le présenter au CC;
- d) Organiser le sponsoring;
- e) Envoyer les documents d'inscription avec le programme des concours;
- f) Gérer et organiser les cartes de Fête, les logements, la restauration et les finances d'inscriptions aux concours;
- g) Organiser et installer la place de Fête et le parcours du défilé;
- h) Etablir les contacts de relations publiques avec les médias (presse écrite, radio et télévision) et la publication sur internet;
- i) Envoyer le programme de la Fête et facturer les cartes de Fête et finances d'inscriptions aux concours (2 mois avant la Fête);
- j) Envoyer les horaires des concours, les cartes de Fête et livrets de Fête après paiement de la part des membres et groupes (4 semaines avant la Fête);
- k) Accueillir et assister le CC et les membres du jury ainsi que réserver et organiser les logements et la restauration du CC, des membres des CM, des responsables des CM au bureau des calculs, des membres du jury et de tous les participants à la Fête;
- l) Organiser le transport des participants à la Fête entre leurs logements et la place de Fête dans les cas où la distance excède 20 minutes à pied;
- m) Accueillir et assister les invités d'honneur;
- n) Etablir le rapport de Fête ainsi que les comptes de la Fête dans un délai de quatre mois après la Fête;
- o) Faire suivre les cahiers des charges actualisés pour les différentes commissions au CC.

²Le CO remplira les tâches suivantes selon les directives des CM concernant les concours:

- a) Faire imprimer et envoyer le programme et les conditions des concours aux membres de l'ASTF (un an avant les concours);
- b) Déterminer et réserver à temps et installer les places et locaux de préparation et de concours appropriées pour les concours individuels, de sections et de groupes pour tous les temps et le parcours des concours de marche selon les directives des CM (approbation par les CM);
- c) Mettre à disposition un bureau des calculs avec équipement PC, un responsable et une équipe de calculateurs selon les directives des CM;
- d) Faire imprimer et envoyer les horaires des concours et de tous les documents nécessaires selon les directives des CM;
- e) Mettre à disposition des speakers et, si nécessaire, des installations sonores sur les places de concours de sections et de sections mixtes et sur les places de finales;
- f) Mettre à disposition une salle de conférence centrale pour le CC, le jury, les CM et la DC;
- g) Organiser et installer des dépôts d'instruments appropriés;
- h) Préparer une place appropriée à l'installation d'un atelier de réparation d'instruments d'entente avec les réparateurs d'instruments engagés;
- i) Signalisation et marquage de toutes les places de préparation, de concours, de la place de Fête et du parcours du défilé;
- j) Fabriquer les pancartes des noms des participants au défilé;
- k) Fournir les couronnes selon les directives des CM;
- l) Fournir les dons d'honneur pour les rangs 1 à 3 de chaque catégorie de concours;
- m) Fournir les prix souvenir pour tous les participants inscrits aux concours et pour les membres du jury;
- n) Organiser la proclamation des résultats d'entente avec les CM;
- o) Faire imprimer et envoyer le rapport du jury au plus tard trois mois après la Fête.

Art. 8 Tâches des commissions musicales

Les CM rempliront les tâches suivantes:

- a) Etablir le programme des concours et éventuellement les conditions particulières des concours;
- b) Déterminer les horaires;
- c) Approuver les places et localités de préparation, de concours ainsi que le parcours des concours de marche;
- d) Constituer le jury;
- e) Préparer, instruire et engager le jury et établir son plan d'engagement;
- f) Etablir toute la documentation pour le jury;
- g) Contrôler le travail du bureau des calculs;
- h) Déterminer l'horaire et le déroulement de la proclamation des résultats et faire lecture des résultats;
- i) Rédiger le rapport d'évaluation des concours et le rapport du jury.

Art. 9 Direction des concours

¹Commissions musicales: Les CM mettront à disposition du bureau des calculs un programme électronique adéquat ainsi qu'au moins une personne experte et instruite. Les frais de cette opération iront à la charge du CO.

²Direction des concours: La DC surveillera la planification, l'exécution et le déroulement des concours et le travail du bureau des calculs. Les décisions de la DC sont sans appel.

Art. 10 Autres manifestations de la Fête

Le cadre musical de la cérémonie officielle de la Fête, le défilé, év. les marches en étoile ainsi que les autres manifestations communes seront organisés par le CO d'entente avec le CC et les CM.

Art. 11 Relations publiques

¹La commission responsable des relations publiques du CO, le CC et les CM s'occuperont ensemble des médias. Les responsables selon leurs compétences renseigneront les représentants des médias: - le CO: organisation générale de la Fête; - le CC: sujets concernant l'ASTF; - les CM et la DC: sujets musicaux.

²Le CO installera un bureau d'information central.

³Le CO recueillera pour le CC tous les articles de presse et toutes les contributions des médias concernant la Fête.

III. LES CONCURRENTS

Art. 12 Conditions de participation générales

¹Seuls les membres de l'ASTF et leurs membres pourront participer à la FFTF. Des associations ou/et groupes apparentés et leurs membres pourront participer à l'FFJTF sur invitation du CC et après examen des possibilités techniques et pratiques.

²Les sociétés ou groupes membres de l'ASTF ne seront admis à l'FFTF dans les concours de sections S1, S2 et S3 ainsi qu'en outre dans la même catégorie qu'avec une seule formation, excepté dans les concours de groupes

³Les membres de plusieurs sociétés ou groupes ne seront admis que dans une seule formation dans la même catégorie. Pourront faire exception à cette règle sur décision des CM ou de la DC les directeurs de sections ou de groupes pour autant que les horaires permettent de tels engagements multiples.

⁴En cas de participation de plusieurs formations de la même société ou du même groupe dans les concours de groupes à l'FFTF, ou dans la même catégorie à l'FFJTF, les concurrents ne seront admis que dans une de ces formations.

⁵La participation multiple aux concours individuels dans la même catégorie d'instrument (Tambour, Piccolo Bâlois, Natwärisch, Fifre Ancien) ne sera pas admise.

⁶Les membres du jury en fonction ne seront admis comme directeurs de section ou de groupe ainsi que comme concurrents individuels que pour autant que l'horaire de leur engagement comme juge le permette et qu'ils n'exercent pas cette fonction dans ladite catégorie de concours.

⁷Les membres de la DC ne pourront participer activement aux concours que comme directeurs de section ou de groupe et se récuseront lors de décisions concernant la même catégorie de concours. Pour de tels cas, ils auront désigné d'avance un remplaçant dans leur commission.

⁸Les participants aux concours reconnaissent par leur inscription le caractère obligeant du règlement de Fête et de concours ainsi que

des conditions de participation. Ils s'engagent à participer aux manifestations communes prévues par le programme de la Fête.

⁹Les sociétés et groupes s'engagent à prendre des cartes de Fête du type correspondant pour tous leurs participants à la Fête pour la durée de leur participation.

Art. 13 Catégories de concours

¹Les catégories de concours à la FFTF sont:

1. Concours individuel

- a) **T1** Tambours à partir de 16 ans
- b) **T1J** Tambours Juniors de 16 à 19 ans
- c) **T2** Tambours de 20 à 41 ans
- d) **T2J** Tambours Juniors de 16 à 19 ans
- e) **T3** Tambours de 20 à 41 ans
- f) **T3J** Tambours Juniors de 16 à 19 ans
- g) **TV1** Tambours Vétérans de 42 à 49 ans
- h) **TV2** Tambours Vétérans à partir de 50 ans
- i) **F** Fifres à partir de 16 ans (Piccolo bâlois)
- j) **FJ** Fifres Juniors de 16 à 19 ans (Piccolo bâlois)
- k) **FV1** Fifres Vétérans de 42 à 49 ans (Piccolo bâlois)
- l) **FV2** Fifres Vétérans à partir de 50 ans (Piccolo bâlois)
- m) **N** Natwärisch à partir de 16 ans
- n) **NJ** Natwärisch Juniors de 16 à 19 ans
- o) **NV1** Natwärisch Vétérans de 42 à 49 ans
- p) **NV2** Natwärisch Vétérans à partir de 50 ans
- q) **FA** Fifres Anciens à partir de 16 ans
- r) **FAJ** Fifres Anciens Juniors de 16 à 19 ans
- s) **FAV1** Fifres Anciens Vétérans de 42 à 49 ans
- t) **FAV2** Fifres Anciens Vétérans à partir de 50 ans
- u) **C** Clairons à partir de 16 ans
- v) **CJ** Clairons Juniors de 16 à 19 ans
- w) **CV1** Clairons Vétérans de 42 à 49 ans
- x) **CV2** Clairons Vétérans à partir de 50 ans

Entre dans la catégorie d'âge qui a atteint l'âge minimum ou l'atteint dans l'année du concours et qui n'a pas dépassé l'âge maximum et ne le dépasse pas dans l'année du concours. Une fois la formation de musique militaire commencée, la participation aux concours ...J sera exclue.

2. Concours de sections mixtes

- a) **TF** Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)
- b) **TN** Tambours et Natwärisch (musique ancienne)
- c) **TC** Tambours et Clairons
- d) **TFA** Tambours et Fifres Anciens
- e) **TPer** Tambours Percussions

3. Concours de sections

- a) **S1** Sections Tambours
- b) **S2** Sections Tambours
- c) **S3** Sections Tambours
- d) **SF** Sections Fifres (Piccolo bâlois)
- e) **SC** Sections Clairons

4. Concours de groupes

- a) **GN** Groupes Natwärisch
- b) **GFA** Groupes Fifres Anciens

²Les catégories de concours à la FFJTF sont:

1. Concours individuels

- a) **T1J** Tambours
- b) **T2J** Tambours
- c) **T3J** Tambours
- d) **T4J** Tambours
- e) **T5J** Tambours
- f) **F1J** Fifres de 16 à 19 ans (Piccolo bâlois)
- g) **F2J** Fifres jusqu'à 16 ans (Piccolo bâlois)
- h) **N1J** Natwärisch de 16 à 19 ans
- i) **N2J** Natwärisch jusqu'à 16 ans
- j) **FA1J** Fifres Anciens de 16 à 19 ans
- k) **FA2J** Fifres Anciens jusqu'à 16 ans
- l) **C1J** Clairons de 16 à 19 ans
- m) **C2J** Clairons jusqu'à 16 ans

Entre dans la catégorie d'âge qui a atteint l'âge minimum ou l'atteint dans l'année du concours et qui n'a pas dépassé l'âge maximum et ne le dépasse pas dans l'année du concours.

2. Concours de sections mixtes

- a) **TFJ** Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)
- b) **TNJ** Tambours et Natwärisch (musique ancienne)
- c) **TFAJ** Tambours et Fifres Anciens
- d) **TCJ** Tambours et Clairons
- e) **TPerJ** Tambours Percussions

3. Concours de sections

- a) **S1J** Sections Tambours, classes 1+2
- b) **S2J** Sections Tambours, classes 3-5
- c) **S3J** Sections Tambours, classes 4-6
- d) **SFJ** Sections Fifres (Piccolo bâlois)
- e) **SCJ** Sections Clairons

4. Concours de groupes

- a) **GNJ** Groupes Natwärisch
- b) **GFAJ** Groupes Fifres Anciens

³En cas de nombres d'inscriptions insuffisants, les CM pourront décider de réunir plusieurs catégories ou d'en supprimer.

IV. CONDITIONS DE CONCOURS

Art. 14 Programme des concours

¹Les programmes de concours seront établis par les CM spécialement pour chaque FFTF et FFJTF et portés à la connaissance des membres de l'association un an avant le concours ainsi que publiés sur la homepage de l'ASTF.

²Les concurrents reconnaissent par leur inscription la validité des programmes de la Fête et des concours ainsi que des dates, délais et horaires établis.

Art. 15 Cartes de Fête

¹Les concurrents individuels, les sociétés et groupes membres s'engagent à prendre pour eux-mêmes respectivement pour tous leurs participants à la Fête des cartes du type correspondant pour la durée de leur présence.

²Les cartes de Fête donnent droit à toutes les entrées, aux logements et à la restauration ainsi qu'à l'insigne de la Fête.

³En cas de retrait de leur inscription les sociétés, groupes et concurrents individuels doivent au CO les frais causés. Les finances d'inscription aux concours déjà payées ne seront pas remboursées.

Art. 16 Listes des compositions de l'ASTF

Ne pourront être présentées lors des FFTF et FFJTF que les compositions comprises ou classées dans les listes des compositions de l'ASTF en vigueur.

Art. 17 Jury

¹Les CM sont responsables de la formation et de la constitution du jury. L'instruction continue du jury se fera en cours de jury annuels auxquels tous les juges de l'ASTF seront convoqués.

²Un ou deux mois avant le concours, les CM réaliseront en plus de cours de jury d'un à deux jours spécifiquement préparatoires au concours pour tous les membres du jury engagés.

³La participation aux cours de jury est obligatoire pour tous les membres du jury engagés. Les CT/CF décideront de l'engagement de juges n'ayant pas participé aux cours.

⁴Tous les membres du jury se verront remboursés les frais de voyage selon le règlement de frais de l'ASTF et auront droit au logement et à la restauration gratuite pour la durée de leur présence selon leur engagement à la Fête (réserves incluses).

Art. 18 Notation / Taxation

¹La notation se fera selon les règles et à la base des tabelles de taxation et de déduction des CM et du programme de concours en vigueur.

²Les concurrents reconnaissent par leur inscription la validité du système de taxation appliqué par le jury ainsi que les mentions et les notes attribuées.

³Les notations du jury sont définitives et ne peuvent pas être attaquées. Les cas de litiges qui ne tombent pas sous une disposition réglementaire ou autre seront tranchés définitivement par la DC.

Art. 19 Bonification pour les sections tambours

Dans les concours des sections tambours, sera pris en compte et additionné une fois à la note totale un dixième de point comme bonification pour participation pour chaque tambour actif (excepté le directeur), toutefois au maximum 2,5 points. En cas de nombres de participation différents, seul le nombre le plus bas sera pris en compte.

Art. 20 Couronnes

¹Seront décernées les couronnes suivantes lors de la FFTF:

1. Concours individuels

- a) **T1** 35% couronne de laurier avec 4 feuilles or
- b) **T1J** 35% couronne de laurier avec 4 feuilles or
- c) **T2** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- d) **T2J** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- e) **T3** 30% couronne de laurier
- f) **T3J** 30% couronne de laurier
- g) **TV1** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- h) **TV2** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- i) **F** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- j) **FJ** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- k) **FV1** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- l) **FV2** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- m) **N** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent

- n) **NJ** 15% couronne de laurier
5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- o) **NV1** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- p) **NV2** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- q) **FA** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- r) **FAJ** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- s) **FAV1** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- t) **FAV2** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- u) **C** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- v) **CJ** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- w) **CV1** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- x) **CV2** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent

2. Concours de sections mixtes

- a) **TF** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- b) **TN** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- c) **TFA** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- d) **TC** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- e) **TPer** Couronne de laurier de section avec feuilles or

3. Concours de sections

- a) **S1** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- b) **S2** Couronne de laurier de section avec feuilles argent
- c) **S3** Couronne de laurier de section
- d) **SF** Couronne de laurier de section avec feuilles argent
- e) **SC** Couronne de laurier de section avec feuilles argent

4. Concours de groupes

- a) **GN** Couronne de laurier de sections avec feuilles argent
- b) **GFA** Couronne de laurier de sections avec feuilles argent

²Lors de l'FFTF les vainqueurs dans les concours individuels T1, F, N, et C seront les champions de la Fête de leurs instruments.

³Seront décernées les couronnes suivantes lors de la FFJTF:

1. Concours individuels

- a) **T1J** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles or
- b) **T2J** 30% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
- c) **T3J** 30% couronne de laurier
- d) **T4J** 30% branche de laurier
- e) **T5J** 30% branche de laurier
- f) **F1J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- g) **F2J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
10% couronne de laurier
15% branche de laurier
- h) **N1J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- i) **N2J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
10% couronne de laurier
15% branche de laurier
- j) **FA1J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- k) **FA2J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
10% couronne de laurier
15% branche de laurier
- l) **C1J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles or
10% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
15% couronne de laurier
- m) **C2J** 5% couronne de laurier avec 4 feuilles argent
10% couronne de laurier
15% branche de laurier

2. Concours de sections mixtes

- a) **TFJ** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- b) **TNJ** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- c) **TFAJ** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- d) **TCJ** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- e) **TPerJ** Couronne de laurier de section avec feuilles or

3. Concours de sections

- a) **S1J** Couronne de laurier de section avec feuilles or
- a) **S2J** Couronne de laurier de section avec feuilles argent
- b) **S3J** Couronne de laurier de section
- c) **SFJ** Couronne de laurier de section avec feuilles argent
- d) **SCJ** Couronne de laurier de section avec feuilles argent

4. Concours de groupes

- a) **GNJ** Couronne de laurier de sections avec feuilles argent
- b) **GFAJ** Couronne de laurier de sections avec feuilles argent

⁴Lors de l'FFJTF les vainqueurs dans les concours individuels T1J, F1J, N1J, et C1J seront les champions de la Fête de leurs instruments.

⁵Chaque section, groupe ou groupe mixte participant à plusieurs concours n'aura droit qu'à la distinction la meilleure des distinctions obtenues.

⁶En plus chaque association ou groupe recevra un diplôme pour chaque catégorie dans laquelle elle ou il aura concouru. Le diplôme indiquera la catégorie, le rang atteint et le nombre de points attribués. Il sera signé par le président du CO et les chefs des CM concernées.

V. FINANCES ET COMPTABILITÉ

Art. 21 Finances

¹Le budget sera présenté pour examen et devra être approuvé par le CC.

²Les cartes de Fête (insigne de la Fête et banquet) pour les invités d'honneur, les membres d'honneur de l'ASTF, les membres du CC, des CM et de la commission de vérification de comptes de l'ASTF ainsi que des représentants des médias iront à la charge du CO.

³Les frais des cours du jury préparatoires au concours pour le nombre des juges engagés iront à la charge du CO. Pour les cours de deux jours l'ASTF prend en charge les frais du deuxième jour (y compris la nuit). Les participants se verront rétribués les frais de voyage, de logement et de restauration selon le règlement de frais de l'ASTF.

⁴Le CO versera à l'ASTF après la FFTF les montants suivants:

- a) un montant fixe de CHF 10'000.--;
- b) CHF 6.-- par carte de Fête vendue de tous les types;
- c) 5% du bénéfice net avant déduction des montants selon lit. a) et b) ci-devant.

⁵La remise du drapeau central se fera à la charge du CO de la Fête précédente. Le CO prévoira les provisions à cet effet.

⁶Le CO versera à l'ASTF après la FFJTF les montants suivants:

- a) un montant fixe de CHF 2'500.--;
- b) CHF 2.50 par carte de Fête vendue de tous les types;
- c) 7,5% du bénéfice net avant déduction des montants selon lit. a) et b) ci-devant.

⁷L'ASTF effectuera à la suite de la FFJTF les rétributions aux associations régionales selon la participation aux concours de leurs membres et de leurs juges engagés.

Art. 22 Comptabilité

¹L'organisation mandatée (art. 3 al. 1 et 2) réalisera l'FFTF ou l'FFJTF à son compte. L'ASTF ne donne aucune garantie de déficit. Toutes les recettes et dépenses (y compris les dons, le sponsoring, les subventions et les recettes de loterie) seront contenues dans le décompte de la Fête.

²Le décompte de l'FFTF sera présenté par le CO pour approbation à l'AD suivant la Fête.

³Le décompte de l'FFJTF est approuvé par le CC sous réserve de la décision de l'AD suivante.

VI. RÉVISION

Art. 23

La révision totale ou partielle de ce règlement pourra être décidée par l'AD de l'ASTF sur requête du CC, des CM ou d'au moins 20 sociétés ou groupes membres de l'ASTF. Les demandes de révision seront à adresser par écrit au CC dans les délais (art. 14 al. 1 des statuts de l'ASTF).

VII. DISPOSITIONS FINALES

Le règlement de Fête du 8 octobre 1988 et ses appendices sont abrogés. Le présent règlement de Fête et de concours est approuvé par l'Assemblée des délégués de l'ASTF du 20 novembre 2004 et mis en vigueur avec effet immédiat.

Marly, le 20 novembre 2004

Le président de l'ASTF

sig. Markus Estermann

Le chef de la commission tambours

sig. V. Müller-Oppliger

Le chef de la commission des
instruments à vent

sig. D. Rollier